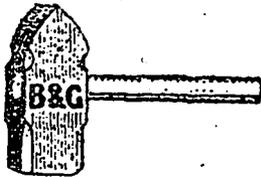


ANNONCES.



POUR TOUT LE MONDE.

LES Soussigné ont l'honneur d'offrir au public leurs sincères remerciements, et profitent de cette occasion pour lui annoncer qu'en conséquence de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, ils se sont vus forcés d'agrandir de beaucoup leur établissement. Ils ont maintenant en main un assortiment considérable et varié de

QUINCAILLERIES,

USTENSILS DE MÉNAGE, SERVICES DE TABLE en argent, COUTELLERIE DE RODGERS.



POELES DE CUISINE et de fantaisie.

OUTILS DE TOUTES SORTES, FERRURES DE MAISON, VITRES, PEINTURES, HUILE, etc., etc.,

— AUSAI —

Une collection extraordinaire de LAMPES A L'HUILE DE CHARBON, CAGES D'OISEAUX de bon choix, Munitions de chasse et de pêche, etc.

BÉLANGER ET GARIÉPY.

Québec 9^e, rue Lafabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

1er Juin 1863.

N. B. DIONNE,

AVOCAT ET PROCUREUR,

TIENT son bureau à St. Louis de KAMOURASKA, dans la maison de M. DERY.

1er Juin 1863.

L'HYDROPUITE

ou

Pompe légère et portative

Pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, nettoyer les citernes, etc. Cette pompe, à l'aide d'un seul homme, lancera l'eau avec force à raison de huit gallons par minute, à une distance de cinquante pieds. A vendre par le soussigné,

CHAS. MOIZEN, Agent,

17, Rue St. Jacques, Bas-Ville, Québec.

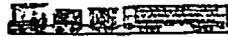
1er Juin 1863.

J. P. GENDRON, Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

15 mars 1863.



CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC DU CANADA.

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 1.20 A. M., arrivant à

Hadlow.....	à 1:25 P. M.
Chaudière Junction.....	1:50 "
St. Jean Chrysostôme.....	2:02 "
St. Henri.....	2:17 "
St. Charles.....	2:41 "
St. Michel.....	2:59 "
St. Valier.....	3:11 "
St. François, ou Berthier....	3:26 "
St. Pierre.....	3:35 "
ST. THOMAS.....	3:50 "
Cap St. Ignace.....	4:11 "
L'ISLET.....	4:32 } "
	4:47 } "
Trois Saumons.....	4:56 "
St. Jean Port Joli.....	5:11 "
St. Roch.....	5:35 "
STE. ANNE.....	5:56 "
Rivière Ouelle.....	6:14 "
St. Denis.....	6:29 "
ST. PASCAL.....	6:44 "
Ste Hélène.....	7:02 "
St. Alexandre.....	7:24 "
RIVIERE-DU-LOUP.....	8:00 "

Les convois partent de la Rivière-du-Loup tous les jours à 6.00 A. M., arrivant à

St. Alexandre.....	à 6:41 A. M.
Ste. Hélène.....	7:05 "
ST. PASCAL.....	7:26 "
St. Denis.....	7:43 "
Rivière Ouelle.....	8:00 "
STE. ANNE.....	8:21 "
St. Roch.....	8:44 "
St. Jean Port-Joli.....	9:11 "
Trois Saumons.....	9:28 "
L'ISLET.....	9:38 } "
	9:53 } "
Cap. St. Ignace.....	10:17 "
ST. THOMAS.....	10:42 "
St. Pierre.....	11:00 "
St. François, ou Berthier....	11:10 "
St. Valier.....	11:27 "
St. Michel.....	11:41 "
St. Charles.....	12:02 "
St. Henri.....	12:30 "
St. Jean Chrysostôme.....	12:45 "
Chaudière Junction.....	1:00 P. M.
Hadlow.....	1:25 "
POINTE-LEVI.....	1:30 "

G. FREER,

Surintendant.

1er Juin 1862.



Isle Pelee et recif de la Pointe Pelee Phares.

LAC ERIÉ.

AVIS est par le présent donné que le et après le 15 Avril prochain, le Phare sur l'Isle Pelee, près de l'extrémité supérieure du lac Erié sera changé de manière à montrer une LUMIERE ROUGE VIF, et celui établi sur le récif de la Pointe Pelee sera arrangé de manière à montrer une LUMIERE BLANCHE. Les Capitaines et Pilotes de vaisseaux se rappelleront qu'en remontant le Lac la LUMIERE BLANCHE se trouvera à tribord et la LUMIERE ROUGE à babord.

Par ordre du Commissaire.

T. TRUDEAU,

Commissaire.

Département des Travaux Publics, Québec, 23 mars 1863.



PROVINCE DU CANADA.

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner— SALUT :

J. J. C. ABBOTT, ATTENDU que de Sol. Genl. Notre Faveur spéciale, certaine Science et propre mouvement, en vertu de nos Lettres Patentes sous le Grand Sceau de Notre Province du Canada, datées à la Cité de Québec, le Dixième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-trois, et dans la Vingt-sixième année de Notre Règne. Nous avons créé, érigé et constitué une certaine étendue de Nos terres incultes, sises et situées dans le Comté de l'Islet, dans Notre District de Montmagny, dans Notre dite Province, en un Township, sous le nom de *Garneau*, pour être à toujours ci-après appelé, comme ainsi distingué. Et ATTENDU qu'en vertu d'un Acte du Parlement de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande fait et passé dans la Session d'icelui tenue dans les troisièmes et quatrième années de Notre Règne, et intitulé: "Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada," il est entre autres choses statué et établi: Que l'Instrument en vertu duquel aucun township dans la dite Province sera constitué,